

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1 :

• INSERER
DANS LA PRESSE

NOM (1^{re} partie (en majuscules) _____ 2^{de} partie _____
Prénom(s) (tous) _____

• NE PAS INSERER
DANS LA PRESSE

Date de Naissance : _____ lieu : _____ (_____)

Nationalité (au moment du mariage) : _____ (département)

Profession : _____ Téléphone : _____

activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

Fil. _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2 :

NOM (1^{re} partie (en majuscules) _____ 2^{de} partie _____)

Prénom(s) (tous) _____

Date de Naissance : _____ lieu : _____ (_____)

(département)

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

Activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

Fil. _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Le Mariage doit être
célébré à la mairie.

Le _____
à _____ h _____

C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

• ENFANT(S) COMMUN(S) :

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

• ENFANT SANS VIE _____ date et lieu de l'accouchement _____

• AUTRE : _____

• FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU : (adresse) (1) _____

• CÉRÉMONIE RELIGIEUSE : oui non date : _____ paroisse _____

• CONTRAT DE MARIAGE : Il existe un contrat de mariage qui sera signé/a été signé le _____, chez Maître _____
notaire à _____ Il n'existe pas de contrat de mariage

Y-a-t-il eu un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? non _____ oui _____

désignation de la loi _____

date de l'acte, lieu de signature _____

nom et qualité de la personne qui a établi l'acte _____

• ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : oui non

Nota : (1) Pour PARIS, LYON et MARSEILLE, indiquer l'arrondissement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

Je soussigné(e) _____
nom et prénom(s)

né(e) le _____ à _____

département _____ profession _____

certifiée, sur l'honneur,

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e)^(**) depuis mon divorce en date du _____ / depuis le décès de mon conjoint en date du _____

être domicilié(e) à _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de _____
depuis le _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____

depuis le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre : _____

A _____, le _____

Signature

^(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque

l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

^(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »